Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250201BIS-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2025-02-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 7
Votants : 18
Absent : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 7 février 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe	MAZURIER Magali
MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice
THEVENET Véronique	VANEECKELOOT Martine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
PRACHE Sylvaine qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à LEROUX Michel
VITEL Vincent qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Absent :

MARLHENS Jean-Henri

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250201BIS-DE

FINANCES – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DEL2024-10-02 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR REALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2025 « RESTAURATION ET TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE COMMUNAL NON PROTEGE » CONCERNANT LE PROJET DE SECURISATION DU PATRIMOINE DU PARC DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine du parc de la Mairie, la Commune propose la reconstruction du mur de l'enceinte du parc ainsi que la reconstruction d'un pilier en pierre à l'angle de la rue de Paris et la rue des Prés. Les rénovations et solutions proposées ont pour objectifs : **la sécurité, rénover et conserver le patrimoine remarquable du parc de la mairie.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions départementales 2025 concernant le projet « Restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé », d'un montant de 102 209,02 € HT, soit 122 650,82 € TTC.

Le taux de subvention demandé est de 25 %, soit 25 552,26 € HT.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions départementales 2025 concernant le projet « Restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé » d'un montant de 25 552,26 € HT.

Fait et délibéré le 13 février 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

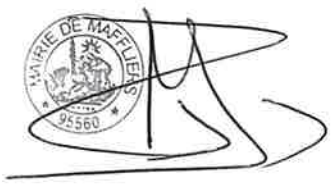

Publication le : 18 FEV. 2025

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250202BIS-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2025-02-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 7
Votants : 18
Absent : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 7 février 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe	MAZURIER Magali
MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice
THEVENET Véronique	VANEECKELOOT Martine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
PRACHE Sylvaine qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à LEROUX Michel
VITEL Vincent qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Absent :

MARLHENS Jean-Henri

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250202BIS-DE

FINANCES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR REALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 CONCERNANT LE PROJET DE SECURISATION DU PATRIMOINE DU PARC DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine du parc de la Mairie, la Commune propose la reconstruction du mur de l'enceinte du parc ainsi que la reconstruction d'un pilier en pierre à l'angle de la rue de Paris et la rue des Prés. Les rénovations et solutions proposées ont pour objectifs : **la sécurité, rénover et conserver le patrimoine remarquable du parc de la mairie.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement de la demande DETR 2025 concernant le projet « Restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé », d'un montant de 102 209,02 € HT, soit 122 650,82 € TTC.

Le taux de subvention demandé est de 45 %, soit 45 994,06 € HT

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement de la demande de la subvention DETR 2025 concernant le projet « Restauration et travaux de mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé », d'un montant de 45 994,06 € HT.

Fait et délibéré le 13 février 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 18 FEV. 2025

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250203-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2025-02-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 7
Votants : 18
Absent : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 7 février 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe	MAZURIER Magali
MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice
THEVENET Véronique	VANEECKELOOT Martine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
PRACHE Sylvaine qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à LEROUX Michel
VITEL Vincent qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Absent :

MARLHENS Jean-Henri

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél : 01.34.69.80.68 – Fax : 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250203-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE DU CEDRE AFIN DE CO-FINANCER UN VOYAGE SCOLAIRE

Dans le cadre du projet pédagogique étudié cette année par les élèves des classes de CE2- CM1 et CM1-CM2, les enseignantes souhaitent organiser un voyage scolaire à Creuilly-sur-Seulles durant 2 jours, les 17 et 18 juin 2025. Ce projet concerne les 2 classes à double niveau de primaire, soit un effectif de 51 élèves.

Le coût total du voyage s'élève à 206 € par élève.

L'équipe enseignante demande une aide financière à la commune sous forme de subvention exceptionnelle de 100 € par élève.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette aide.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 5 100 € (cinq mille cent euros) à la Coopérative Scolaire de l'école du Cèdre pour aider au financement du voyage scolaire.

Fait et délibéré le 13 février 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 18 FEV. 2025

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél : 01.34.69.80.68 – Fax : 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250204-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2025-02-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 7
Votants : 18
Absent : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 7 février 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe	MAZURIER Magali
MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice
THEVENET Véronique	VANEECKELOOT Martine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
PRACHE Sylvaine qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à LEROUX Michel
VITEL Vincent qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Absent :

MARLHENS Jean-Henri

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél : 01.34.69.80.68 – Fax : 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250204-DE

FINANCES – BUDGET COMMUNE 2025 : AUTORISATION DE CREDIT

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal du besoin traditionnel d'anticiper le vote du budget 2025 de la Commune par l'autorisation de crédit de 25 % en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.1612-1, qui précise que dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

- Dépenses nouvelles d'investissement budgétisées en 2025 de la Commune : 708 275,00 € décomposées comme suit :

  Chapitre 20 : 35 000,00 €, **Chapitre 21** : 673 275,00 €

  Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal applique cet article à hauteur de 708 275,00 € x 25 % arrondis, **soit 177 068,75 €**

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité et 3 abstentions (Martine VANEECKELOOT, Lisa LUCHIER, Michaël BIDEAULT) :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la Commune au titre de l'exercice 2025,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget Commune de l'exercice 2025.

Fait et délibéré le 13 février 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 18 FEV. 2025

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél : 01.34.69.80.68 – Fax : 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250205-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2025 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2025-02-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 7
Votants : 18
Absent : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 7 février 2025 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales

Étaient présents : Mesdames et Messieurs :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LEROUX Michel
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe	MAZURIER Magali
MERLIN Pierrick	NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice
THEVENET Véronique	VANEECKELOOT Martine	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse qui donne pouvoir à MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël qui donne pouvoir à VANEECKELOOT Martine
PRACHE Sylvaine qui donne pouvoir à JOURNO Nadia
PROVIN Lydia qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick
SALZARD Gérôme qui donne pouvoir à NARDY Rodrigue
THAMS Aurélie qui donne pouvoir à LEROUX Michel
VITEL Vincent qui donne pouvoir à THEVENET Véronique

Absent :

MARLHENS Jean-Henri

Secrétaire de séance : Magali MAZURIER

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél : 01.34.69.80.68 – Fax : 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le
ID : 095-219503539-20250218-DEL20250205-DE

FINANCES – BUDGET MANOIR NOTRE DAME 2025 - AUTORISATION DE CREDIT

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal du besoin traditionnel d'anticiper le vote du Budget Manoir Notre Dame 2025 de la Commune par l'autorisation de crédit de 25 % en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.1612-1, qui précise que dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote de son budget annexe « Manoir Notre Dame »,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget annexe « Manoir Notre Dame » au titre de l'exercice 2025 :

- Dépenses nouvelles d'investissement budgétisées en 2024 du budget annexe « Manoir Notre Dame » : 176 809,00 €, décomposé comme suit :

  Chapitre 20 : 5 000,00 €, **Chapitre 21** : 171 809,00 €

  Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal applique cet article à hauteur de 176 809,00 € x 25 % arrondis, **soit 44 202,25 €**

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité et 3 abstentions (Martine VANEECKELOOT, Lisa LUCHIER, Michaël BIDEAULT) :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote de son budget annexe « Manoir Notre Dame »,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget « Manoir Notre Dame » de l'exercice 2025.

Fait et délibéré le 13 février 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 18 FEV. 2025

3 rue de Richebourg 95560 MAFFLIERS
Tél : 01.34.69.80.68 – Fax : 01.34.08.72.03 – mairie@maffliers.fr